



19 mai 2017

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

Résolutions 1, 3 et 4

- Approbation des comptes annuels
- Approbation des comptes consolidés
- Absence de conventions réglementées

Résolution 2

- Affectation du résultat
- Proposition d'un dividende de 3,25 €
- Mise en paiement dès le 26 mai 2017

Résolution 5

- Nouvelle autorisation d'un programme de rachat d'actions
 - Prix maximum d'achat : 160 € par action
 - Achats limités à 10% du capital
 - Non applicable en période d'offre publique

Résolution 6

- Avis sur les éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2016 à M. Jean-Dominique SENARD, Président de la Gérance

Résolution 7

- Avis sur les éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2016 à M. Michel ROLLIER, Président du Conseil de Surveillance

Résolutions 8 et 9

- Nominations de membres du Conseil de Surveillance
 - M. Michel ROLLIER
 - M. Olivier BAZIL

Résolution 10

- Autorisation de réduire le capital
 - Par annulation d'actions détenues dans le cadre d'un programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale
 - Dans la limite de 10 % du capital social
 - Durée de l'autorisation : 18 mois

Résolution 11

- Pouvoirs pour formalités